



## COMMUNIQUE DE PRESSE

23 juin 2022

### Grand Paris Seine Ouest adopte à l'unanimité son Plan Vélo territorial

Très impliqué dans l'amélioration de la qualité de l'air et du climat de son territoire, Grand Paris Seine Ouest poursuit sa politique volontariste en matière de mobilités décarbonées et adopte son plan vélo. **Pierre-Christophe BAGUET**, président de GPSO et maire de Boulogne-Billancourt, **a fait adopter à l'unanimité** du conseil de territoire mercredi 22 juin 2022, le « **plan vélo territorial 2021-2025** ».

**Présenté par Grégoire de la Roncière**, maire de Sèvres, vice-président de GPSO chargé des transports et de la mobilité, **il engage les 8 villes<sup>1</sup> de GPSO dans des actions concrètes en faveur du vélo pour rendre la pratique cyclable plus accessible et plus sûre** pour le plus grand nombre : aménagement de nouvelles pistes cyclables, signalétique adaptée, développement des stationnements, ateliers de réparation ou encore de remise en selle...

#### Accompagner la hausse constante d'usagers du vélo

En 2018, plus de 3% des habitants de GPSO utilisaient déjà le vélo pour se rendre sur leur lieu de travail<sup>2</sup>. Depuis la crise sanitaire, ces pratiques ont évolué rapidement, et on estime que la fréquentation des pistes cyclables départementales a augmenté de 50 à 75% entre 2020 et 2021<sup>3</sup>.

A ce jour, le territoire comptabilise 220 km de voies en circulation apaisée, 53 km de bandes ou pistes cyclables et 850 aires de stationnement vélo. Le Plan Vélo vise à poursuivre et renforcer les actions déjà engagées, à l'image des « coronapistes » déployées après le confinement.

#### Des objectifs ambitieux à l'horizon 2025

**Suite à une démarche de concertation avec les usagers, acteurs économiques et associations du territoire, engagée en 2019**, GPSO s'est fixé des **objectifs ambitieux** pour son Plan vélo, à horizon 2025. Afin de **trippler la fréquentation des principaux axes cyclables<sup>4</sup>**, le Plan vélo prévoit notamment :

- Un maillage renforcé à travers le développement d'un réseau d'axes cyclables structurant, sécurisé et facilitant les connexions entre les 8 villes ; À terme, l'objectif est de disposer d'un **réseau d'axes cyclables structurant de 93 km**
- Un **doublément du nombre de stationnements** pour les vélos dans l'espace public par rapport à 2020 ;
- Une **augmentation des zones de circulation apaisée** en ville, en complément du réseau structurant, où la vitesse est limitée à 30 ou 20 km/heure ;
- Des ateliers destinés aux habitants du territoire afin de les informer, sensibiliser et former à la pratique et l'entretien du vélo. **65 ateliers par an** sont prévus dans les différentes villes du territoire.

<sup>1</sup> Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray

<sup>2</sup> Source : Recensement INSEE « millésime 2018 »

<sup>3</sup> Source : comptages sur les pistes cyclables réalisés par le Conseil Départemental (compteurs permanents)

<sup>4</sup> Fréquentation mesurée au niveau des compteurs permanents du département en 2025 par rapport à 2020

## Un ensemble d'actions engagé dès 2022

Le **Plan vélo de GPSO est constitué de 10 maillons**, couvrant l'ensemble des actions permettant de faciliter les déplacements à vélo sur le territoire.

Quatre maillons concernent **les aménagements et équipements** favorables aux cyclistes :

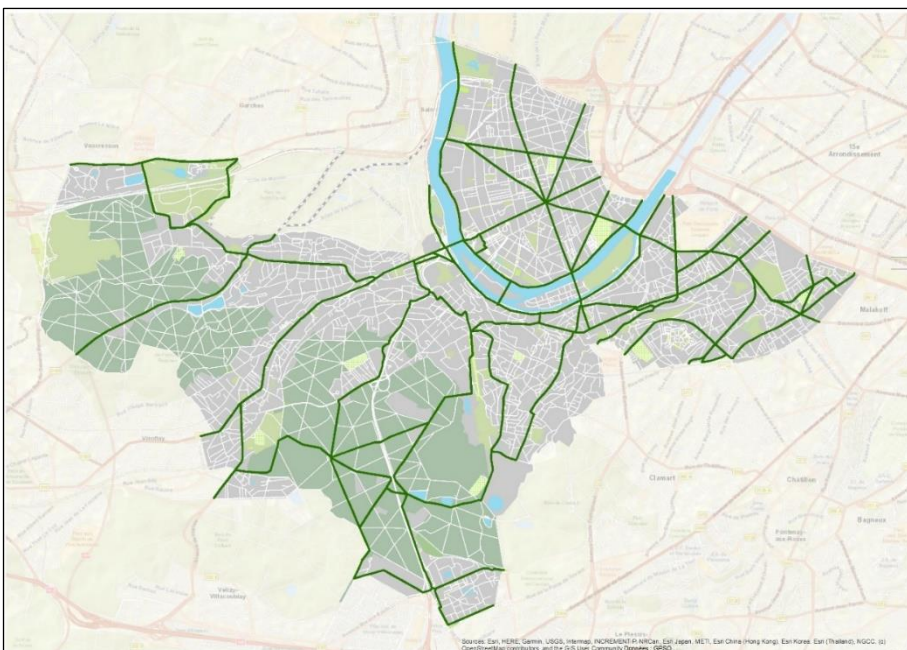
1. Rendre nos rues plus propices au vélo et à la marche : développement des zones apaisées, instauration de doubles-sens cyclables...
2. Aménager un réseau vélo structurant pour mailler le territoire, où la pratique du vélo est sécurisée et où la circulation entre les villes est facilitée. Les projets d'aménagement significatifs seront étudiés dès 2022 puis progressivement mis en œuvre afin de densifier le réseau cyclable.
3. Matérialiser des itinéraires vélo par de la signalétique et des indications sur les temps de trajet.
4. Développer le stationnement pour les vélos et l'adapter aux différents usages : espaces et parkings publics, abords des transports en commun...

Six maillons concernent **l'accompagnement et les services** pour les habitants :

5. Déployer des services de location de vélo pour créer un réseau plus dense et plus complet : poursuite du développement des Velib', location longue durée de vélos à assistance électrique...
6. Lutter contre le vol en facilitant le stationnement, le marquage des vélos et en sensibilisant aux bonnes pratiques
7. Faciliter l'entretien des vélos par l'apprentissage à la réparation et l'installation de mobiliers dans l'espace public
8. Informer et former à la pratique du vélo, notamment à travers l'organisation d'ateliers à destination du grand public
9. Accroître la part du vélo dans l'activité des entreprises, en les accompagnant dans le développement de l'usage du vélo
10. Prendre en compte les autres engins de déplacement personnels pour le stationnement et la circulation.

## Un investissement majeur de 15 M€

Une enveloppe de **15 M€ est inscrite au budget de GPSO** en investissement entre 2021-2025 pour la réalisation de ces actions. En plus de cette enveloppe, GPSO prévoit des dépenses récurrentes pour entretenir les équipements, contribuer au service Velib', communiquer, sensibiliser ou accompagner les usagers, notamment avec les ateliers vélo. Rien que sur les années 2019 à 2021, ces dépenses ont représenté environ 2 M€.



**Les axes du réseau cycliste structurant de GPSO**  
(en vert foncé)